



DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2014 à 19 h 45 heures, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès et Sylvie Lopez, Messieurs Jean-Claude Anglars, Fernand Nicolau.

Membres absents ou excusés : Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 5 février 2014.

4 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le rapport n° 5.

Considérant que les sapeurs-pompiers du bassin Decazeville Aubin sont intervenus le 2 octobre 2013 pour une chute sur la voie publique et que la victime a insulté les sapeurs-pompiers et l'institution lorsqu'elle a repris connaissance.

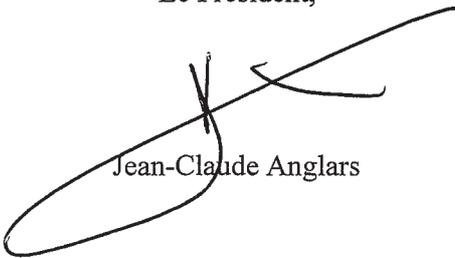
Considérant que plainte a été déposée en justice par le SDIS afin de réagir face à des actes inadmissibles et défendre les intérêts de notre institution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau du conseil d'administration, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- autorise le président à ester en justice et à ce titre à réaliser tous actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts du SDIS dans ce dossier,
- autorise le président à recourir au ministère d'un avocat,
- autorise le président à signer tous actes y afférents

Fait à Rodez, le 21 FEV. 2014

Le Président,


Jean-Claude Anglars